

## Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : REGULARISATION FONCIERE DE LA PARCELLE AB 79 POUR LE PROJET DE LA CUISINE CENTRALE**

**Séance du 26/11/2021**

**2<sup>ème</sup> convocation**

**Délibération n° 57**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 12

Absents : 28

Votants : 12

- dont « pour » : 12

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 22 novembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le vendredi 26 novembre 2021 à 16heures.

**Présents :**

AMBDI Youssouf , MADI OUSSANI Mohamadi, Ridhoi Zainabou CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa , MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MDALLAH Anlamati , SAID-SOUFFOU Soula, BOINA M'ZE Salim, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, Mohamed Zainaba,

**Absents :**

CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja , SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, IBRAHIMA Abdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, , ABDOU Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchaty,

**Secrétaire de séance :** Mme MDALLAH Anlamati

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence d'aménagement de l'espace intégrant les zones d'aménagement concerté et d'aménagement différé,

Vu la convention pré-opérationnelle en cours avec l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte portant sur l'étude de programmation urbaine, dans la perspective de l'opération multi-partenariale d'intérêt national sur la commune de Ouangani,

Considérant que la communauté de communes porte le projet de cuisine centrale intercommunale dans le cadre de ce projet au sein du périmètre d'étude,

Considérant que le Département de Mayotte est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain sur le périmètre de l'étude, y compris celle concernée par le projet d'aménagement et de construction de la cuisine centrale à Kahani.

Considérant qu'il importe, pour assurer la maîtrise foncière du terrain d'assise du projet de cuisine centrale intercommunale de demander au Département la régularisation foncière de cette parcelle au nom de la communauté de Commune du centre -Ouest.

Considérant la demande du Département que toute régularisation d'une parcelle Départementale par une collectivité, la rétrocession ou l'affectation soit motivée par une délibération,

La parcelle du Département concernée par l'aménagement et/ou la construction est la suivante :

Code	Propriétaire	Ref:	n°	Surface	Titre	Projet Prévu
1	Département	AB	79	9 856	80	Cuisine centrale

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **Décide**

- **de demander au Département la régularisation foncière de la parcelle citée ci-dessus au nom de la communauté de communes du centre Ouest.**
- **Autorise Monsieur le Président ou à défaut son premier vice-président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ladite délibération et tout acte en vue de son application.**

**Fait et délibéré le 26/11/ 2021**

**Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé électroniquement par: Ibrahim SAID MAANRIFA  
Date de signature: 30/11/2021  
Qualité: Signataire de l'acte Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**